

## Conseil municipal du 12 novembre 2021

Le Conseil est ouvert à 18h par Madame le Maire.

Sont présents Jacques Beyssade, Jean Marc Buvat, Dominique Callens, Valérie Dubreuil, Frédéric Moity, Michelle Paris et Bernard Roumy. Sont excusés et ont donné procuration Andy Angerville (à Michelle Paris), Evelyne Cerrajero (à Bernard Roumy) et Martine Montier (à Jacques Beyssade).

Le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Jacques Beyssade.

### 1. Avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de Communes Saint Pourçain – Sioule - Limagne

Mme le Maire présente le Vice-Président de la ComCom Saint Pourçain Sioule Limagne (SPSL) qui a travaillé sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) depuis 2017, Robert Pinfort.

R. Pinfort rappelle que le Conseil Communautaire a prescrit l'élaboration d'un SCoT pour couvrir l'ensemble de son territoire le 9 novembre 2017. Les phases de diagnostic et de rédaction du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) ont été menés avec la participation des précédentes équipes municipales.

Puis, le PADD (qui présente les orientations de la collectivité pour l'aménagement de son territoire et ses objectifs de développement pour les 20 prochaines années) a été validé à l'issue d'un débat organisé en conseil communautaire le 6 février 2020. Enfin, un Document d'Orientations et d'Objectifs a été élaboré et constitue le projet applicable à l'ensemble des communes. Le fin de ce travail a été voté par le Conseil Communautaire le 20 juillet 2021.

Ce SCoT est actuellement en phase d'instruction, d'ajustement et d'approbation (phase finale). Ensuite, il sera soumis à enquête publique et l'approbation finale devrait intervenir en mars 2022.

Ce projet s'articule autour de 3 axes qui se déclinent en 25 objectifs :

#### 1) Renforcer l'attractivité territoriale

- Favoriser un développement équilibré et complémentaire entre les différents pôles
- Proposer une offre de mobilité adaptée aux territoires et aux besoins des habitants
- Favoriser les solutions alternatives à l'automobile individuelle
- Conforter le développement démographique
- Adapter l'offre résidentielle en respectant l'économie d'espace
- Développer l'offre en équipements et services de proximité
- Mettre en place une stratégie de développement résidentiel pour lutter contre l'étalement urbain
- Porter une stratégie de revitalisation des centres-bourgs

#### 2) Valoriser et diversifier les dynamiques économiques

- Soutenir et valoriser les filières productives du territoire
- Conforter l'économie présente et touristique
- Explorer les filières porteuses de l'économie « verte » et réduire les gaz à effet de serre
- Valoriser les espaces et activités agricoles
- Anticiper les besoins d'aménagement et de mutation des secteurs économiques
- Proposer des espaces économiques de qualité
- Promouvoir une stratégie commerciale adaptée aux polarités et aux centres-bourgs

#### 3) Protéger et mettre en valeur les atouts locaux

Conforter les atouts paysagers du territoire

- Faire des paysages et du patrimoine bâti des ressources pour le développement local
- Faire de la découverte des paysages un atout touristique du territoire
- Pérenniser, préserver et valoriser le patrimoine naturel local
- Préserver la ressource en eau sous toutes ses formes
- Prendre en compte les risques et nuisances dans le développement urbain
- Pérenniser les sites
- Accompagner les paysages de la transition énergétique
- Contribuer à la transition énergétique et adapter le territoire au changement climatique

Ces 25 objectifs donnent lieu à 100 prescriptions et 25 recommandations adressées aux communes de la ComCom.

Le bilan de la concertation démontre que les modalités définies au moment de la délibération de prescription de l'élaboration du SCoT ont bien été respectées. De nombreuses réunions ont été organisées tout au long de la phase technique, tant avec les élus qu'avec les Personnes Publiques Associées.

Aucune remarque n'a été recueillie dans les registres mis à disposition de la population, mais les échanges qui ont eu lieu au cours des 4 réunions publiques ont enrichi les travaux menés au cours de la procédure d'élaboration de ce SCoT.

La forte participation des élus locaux, représentants légitimes de la population, aux ateliers et temps d'échanges organisés tout au long de la procédure, a permis la rédaction d'un SCoT réellement adapté au territoire, à ses besoins et à ses enjeux.

Tous les documents constituant le SCoT (rapport de présentation, PADD et DOO) sont maintenant prêts à être soumis officiellement à l'avis des Personnes Publiques Associées. Leur liste est fixée par le code de l'urbanisme. Les communes membres de la ComCom font partie de cette liste et sont donc également invitées à se prononcer sur celui-ci. Le dossier complet du projet de ce SCoT a été mis à disposition sur le site internet de la ComCom : <https://comcom-ccpsl.fr/Le-SCOT.html>

Tous les avis reçus par la ComCom à l'issue de ces trois mois seront joints au dossier d'enquête publique.

D. Callens demande pourquoi les orientations de la loi Climat et Résilience ne sont pas davantage prises en compte dans le SCoT. R. Pinfort explique que le vote en ComCom a eu lieu avant la promulgation de cette loi et que les collectivités locales ont cinq ans pour s'y adapter.

F. Moity note l'objectif de développement du tourisme sur le territoire de SPSL et indique que les efforts de l'Office du Tourisme Val-de-Sioule portent sur un tourisme à but éducatif.

J. Beyssade se fait préciser que ce SCoT doit être suivi de la réalisation dans chaque commune d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou d'une carte communale (procédure moins lourde) et que c'est dans ce cadre que le conseil municipal de Chouvigny aura à décider des mesures concrètes s'inscrivant dans ce SCoT, comme les zones constructibles ou non, sachant que certains des 25 objectifs du plan concernent les grosses communes et pas forcément celles de notre taille.

Après avoir entendu la présentation faite par Mme le Maire et M. le Vice-Président de la ComCom, le Conseil municipal émet un avis favorable sur le projet à l'unanimité (avec l'abstention de D. Callens).

## **2. Mise en place d'un Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les agents communaux**

Mme Le Maire indique que l'État invite les collectivités locales à regrouper dans ce nouveau régime plusieurs Indemnités préexistantes liées aux Fonctions, Sujétions et Expertises des agents (IFSE) et un Complément Indemnitaire Annuel (CIA) versé en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Notre secrétaire étant passée titulaire cette année, dans un souci d'équité avec les agents ayant occupé ce poste à Chouvigny ou l'occupant dans les communes environnantes, elle propose d'instaurer ce RIFSEEP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à son profit et de l'appliquer aussi à l'agent technique. Les montants maximum soumis à l'approbation du conseil seraient liés au type de fonction exercé et fixés comme suit :

- IFSE :

- groupe 1 (secrétaire de mairie ou agent administratif) : Montant maximum annuel de 2000€
- groupe 2 (agent technique) : Montant maximum annuel de 2000€

- CIA : même classement pour les 2 agents avec un montant maximum annuel de 200€

Mme le Maire précise que ces montants maximum pourront être révisés au bout de quelques années et qu'elle fixera les montants individuels par arrêté municipal conformément à ses attributions.

Le Conseil approuve la mise en place de ce nouveau régime et les montants maximum autorisés pour ses deux constituantes (IFSE et CIA) par 9 voix pour et une contre (D. Callens)

## **3. Modification des régies de recettes**

A la demande de la Trésorerie de Gannat, les 2 régies de recettes (régie communale et régie spécifique pour le camping) sont regroupées en une seule régie nommée Régie Communale.

Cette régie est installée à la mairie pour encaisser le produit des locations et cautions du gîte communal et du camping municipal, les entrées ou participations lors d'une animation ou manifestation organisée par la commune, et les dons sans contrepartie lors d'une animation ou manifestation organisée par la commune. Elle prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et les fonds seront déposés à la Trésorerie de Gannat.

Le Conseil approuve ce regroupement des régies à l'unanimité.

## **4. Modification de la délibération du 24 septembre concernant l'acceptation des encaisses**

A la demande de la Trésorerie de Gannat, il est nécessaire de modifier les articles budgétaires indiqués dans notre délibération du 24 septembre dernier et concernant les encaisses reçus au titre de dons pour le concert d'Irish Coffee Trio (546€) et pour la participation au repas des aînés (28€ par personne).

Le conseil approuve à l'unanimité la nouvelle délibération.

## **5. Mandat à Mme le Maire pour accepter les dons sans contrepartie**

Mme le Maire propose au Conseil Municipal, pour éviter d'avoir à délibérer sur l'acceptation d'un don à

chaque fois que nous en avons un, d'avoir mandat pour l'acceptation des dons sans conditions ni charges à la commune.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette délibération.

#### **6. Utilisation des fonds de concours de la ComCom SPSL**

Notre ComCom a prévu des fonds de concours au titre de l'année 2021 pour la mise en valeur des communes, destinés à les aider financièrement dans leurs travaux d'aménagement de voirie et de grosses réparations dans tous les bâtiments communaux.

Dans le cadre de l'aménagement "Sécurité Incendie", nous pouvons faire un dossier de demande de la subvention attribuée (5870 €) qui contribuerait ainsi au financement de ce projet de 23 635 € HT à hauteur de 25% aux côtés de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) financée par l'État (45%) et du budget municipal (30%).

La commune peut aussi bénéficier d'un reliquat de subvention au titre de 2020 pour 1432 €. Mme le Maire propose de l'affecter aux travaux du local de rangement qui ont représenté 11893 € et seraient ainsi financés par la ComCom pour 12%, le Département pour 30%, l'État pour 35% via la DETR, et le budget municipal pour 23%.

Le Conseil approuve ces demandes de subventions à l'unanimité.

#### **7. Révisions des tarifs pour le gîte :**

Mme le Maire rappelle les préoccupations sociales qui avaient justifié la création des gîtes et campings municipaux au moment de l'instauration des congés payés. Elle estime nécessaire de garder en tête cette vocation quand nous fixons nos tarifs, tout en tenant compte des tarifs des communes voisines et du coût de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, il est proposé de maintenir 2 tarifs, un pour la saison d'été (du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre) et un pour la saison d'hiver (du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril) afin de couvrir les frais supplémentaires de chauffage et d'électricité qui ont beaucoup augmenté cette année :

- Tarif par personne pour une nuit : 17 € (saison été) et 25 € (saison hiver)
- Gîte complet pour une nuit (draps et taies d'oreillers inclus) : 300 € (saison été) et 350 € (saison hiver)
- Enfants de moins de 2 ans: gratuit
- Groupes dans un cadre social (Centre social, CAF, centre aéré,...): 15% de remise sur le montant du séjour.
- 400 € ou gîte non complet : 100€ par chambre pour les chambres 1 et 2 et 120€ pour les chambres 3 et 4.
- Option ménage 100 € pour la location complète du gîte, ou bien 25 € par chambre pour les chambres 1 et 2, 30 € pour la chambre 3 et 40 € pour la chambre 4.

A ces frais s'ajoute la taxe de séjour perçue par la ComCom (0.40 € par personne et par nuit à partir de 13 ans)

Le Conseil approuve ces tarifs pour 2022 à l'unanimité.

#### **8. Révisions des tarifs pour le camping**

Après discussion, le Conseil décide à l'unanimité de ne pas modifier les tarifs du camping pour 2022. Il est précisé que nous n'accueillerons pas plus d'un groupe à la fois dans le cadre de l'aide sociale, pour éviter les risques de chahut.

#### **9. Révisions des tarifs pour la salle polyvalente**

Après discussion, le Conseil décide à l'unanimité moins une voix de ne pas modifier les tarifs de la salle polyvalente pour 2022. D Callens vote contre cette délibération car il aurait souhaité que la mairie, qui laisse l'usage gratuit de la salle aux associations de la commune, prenne également en charge leurs frais de chauffage.

#### **10. Révisions des tarifs pour le cimetière**

Madame le Maire rappelle les tarifs des concessions pour le cimetière communal et le colombarium et les compare aux tarifs d'autres communes.

Après en avoir délibéré, le conseil propose de réviser à la hausse les tarifs pour les fixer aux niveaux suivants :

Colombarium (cases avec dépôt de 4 urnes maximum) :

- pour concession temporaire 15 ans : 300 €
- pour concession trentenaire : 500 €
- pour concession cinquantenaire : 800 €

Cimetière (concession de 2 m<sup>2</sup>) :

- pour concession temporaire 15 ans : 60 €
- pour concession trentenaire : 100 €
- pour concession cinquantenaire : 150 €

Le Conseil approuve à l'unanimité ces nouveaux tarifs.

### **Informations diverses :**

Compte-rendu de la délégation donnée au maire pour les finances :

Mme le Maire indique qu'il n'y a eu que deux achats non prévus dans le budget communal : l'annonce dans le journal La Montagne du décès de notre collègue Gilles LONGET (110.92 €) et le changement de la télévision du gîte PMR avec l'installation d'une carte Fransat, la suppression du décodeur et le réglage de l'antenne (623.00 €)

Etat des projets :

L'adressage est pratiquement terminé et l'installation des bâches en cours.

Travaux imprévus :

Suite aux intempéries, le toit de l'église a été vérifié et effectivement des tuiles ont été déplacées. Le devis se monte à 1 778.96 €. Cette restauration ne pourra être faite qu'en début 2022 et nous la programmerons donc dans le budget 2022.

Dates des réunions prévues :

- Cérémonie des vœux (selon la situation) : samedi 22 janvier 2022
- Commission CCID : le vendredi 26 novembre à 18h
- Commission sociale : le samedi 27 novembre (matin : heure à préciser)
- Commission des travaux : le vendredi 10 décembre à 18h
- Lignes directrices de gestion : la présentation de ce dossier est reportée au prochain conseil.

La séance du Conseil municipal est levée à 21h45.

Secrétaire de séance : Jacques BEYSSADE

